

Politique de durabilité

Novembre 2024

Chez IAMGOLD, nous croyons que la durabilité est essentielle à la réussite de nos activités. Notre engagement englobe le développement responsable par la contribution au développement socioéconomique de nos communautés hôtes, l'engagement proactif des communautés, le partage des retombées et l'atténuation de nos incidences environnementales. Nous sommes guidés par l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada. Tous les membres du personnel et entrepreneurs d'IAMGOLD sont tenus de se conformer à cette politique globale de durabilité ainsi qu'à toutes les politiques associées. La direction d'IAMGOLD a examiné et approuvé la présente politique ainsi que les politiques associées.

Politiques associées :

- Politique de gestion de la biodiversité
- Politique de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre
- Politique en matière de droits de la personne
- Politique de santé et sécurité
- Politique d'engagement avec les Autochtones
- Politique de gestion de l'eau
- Politique de gestion des résidus miniers

Nous nous engageons à :

- Poursuivre notre vision Zéro Incident® et soutenir la santé, la sécurité et le bien-être de notre personnel, de nos entrepreneurs et des communautés où nous exerçons nos activités ;
- Établir des partenariats durables avec les communautés associées à nos exploitations reposant sur le respect de la dignité humaine et des droits de l'individu et des communautés, ainsi que sur le respect et la confiance réciproques afin d'atteindre des objectifs convenus et un engagement partagé ;
- Respecter le patrimoine culturel et les traditions des communautés locales et autochtones ;
- Tenir un dialogue avec les communautés autochtones dans le respect du principe d'autodétermination et des droits des peuples autochtones au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause ;
- Créer des possibilités pour nos communautés hôtes et les communautés liées à nos exploitations de partager les retombées de nos activités en élaborant des projets à long terme et durables en développement économique et en renforcement des capacités ;
- Respecter ou surpasser les lois et les règlements applicables, les normes internes d'IAMGOLD, les rapports d'impacts environnementaux et sociaux d'IAMGOLD, les plans de gestion environnementale et sociale, les plans de fermeture et les protocoles internationaux dont IAMGOLD est signataire ;
- Fournir des ressources adéquates et attribuer à la direction la responsabilité pour les sujets portant sur la santé, la sécurité et la sûreté ainsi que sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- Encourager tous les membres du personnel et entrepreneurs à faire preuve de leadership et d'engagement envers l'amélioration continue liée à la protection de l'environnement, à la sensibilisation des communautés et au rendement économique ;
- Déterminer et gérer les risques et possibilités liés à la durabilité dans toute l'entreprise ;
- Améliorer continuellement notre rendement environnemental et fixer des cibles environnementales mesurables ;
- Atténuer nos incidences sur la biodiversité, gérer notre consommation d'eau, exploiter nos parcs à résidus en toute sécurité, et gérer et réduire nos émissions atmosphériques, y compris nos émissions de gaz à effet de serre ;
- Élaborer des plans de fermeture et réaliser la réhabilitation de toutes les exploitations ;
- Tenir à jour et mettre à l'essai les plans d'intervention d'urgence afin de réduire au minimum et/ou d'éviter les incidences d'événements imprévus pour soutenir la sécurité du personnel, des entrepreneurs et des communautés à proximité ;
- Mettre en œuvre de bonnes pratiques de gouvernance d'entreprise, de transparence et d'équité et produire périodiquement des rapports sur notre rendement en durabilité.